

Ecrit par le 7 avril 2025

Salle polyvalente d'Avignon-Montfavet, le Concours des vins d'Avignon est reporté au samedi 3 octobre



Prenant acte des mesures relatives à la lutte contre la propagation du coronavirus, le président José Gonzalvez et tous les membres du Comité d'organisation du Concours des vins d'Avignon avaient décidé de reporter la 35^e édition initialement prévue le 14 mars dernier.

Aujourd'hui, alors que le déconfinement a commencé et que la reprise économique s'amorce, une nouvelle date a été confirmée, celle du samedi 3 octobre 2020. Toujours au même endroit, à savoir la salle polyvalente d'Avignon-Montfavet.

Changement d'organisation

Pour respecter les règles sanitaires, ce concours sera forcément allégé, avec moins d'échantillons, moins de dégustateurs, pas d'animation ni de repas. Seule une collation sera proposée à l'issue du concours pour ceux qui le désirent.

Les dégustateurs recevront une nouvelle invitation par courrier dans quelques jours. Quant aux producteurs, ils ont déjà été informés des modalités de participation concernant leurs échantillons.

Concours des Vins - Avignon Maison de l'Agriculture - bâtiment B. 97, Chemin Meinajaries - BP 91282 - 84911 Avignon Cedex 9. info@concoursdesvins-avignon.com

Ecrit par le 7 avril 2025

04 90 33 03 32 www.concoursdesvins-avignon.com

Le Gouvernement annonce une 1re aide exceptionnelle à la filière viticole



Le ministère de l'Économie et des Finances, Didier Guillaume, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ainsi que le ministère de l'Action et des Comptes publics viennent de réunir en visioconférence l'ensemble des acteurs de la filière vitivinicole française afin de présenter les mesures prises pour ce secteur par le Gouvernement.

« La crise sanitaire due au virus Covid-19 touche de plein fouet le secteur de la viticulture, qui est

Écrit par le 7 avril 2025

particulièrement dépendant de secteurs fermés administrativement depuis le 15 mars 2020 et des marchés à l'exportation, expliquent les 3 ministères. La filière avait déjà été fortement touchée par l'instauration des sanctions américaines sur les importations de vin en novembre 2019. Ce sont plus de 85 000 entreprises (exploitations, caves coopératives, négociants vinificateurs) qui sont concernés partout en France. »

« La filière avait déjà été fortement touchée par l'instauration des sanctions américaines. »

A l'issue de cette réunion, 3 mesures de soutien exceptionnelles et spécifiques au secteur pour assurer la stabilité du marché et la poursuite de leur activité ont été annoncées :

- des exonérations de cotisations sociales pour les TPE et PME les plus en difficulté,
- un dispositif de distillation de crise à hauteur de 140 M€,
- une relance de notre demande d'un fonds de compensation au niveau européen.

Les représentants des 3 ministères concernés ont insisté sur le fait que le plan proposé est une 1^{re} étape et qu'il y aura une clause de revoyure organisée dans les prochaines semaines pour renforcer le plan si nécessaire, notamment via une aide supplémentaire aux distilleries.

Par ailleurs, ces derniers ont aussi rappelé l'ensemble des mesures de soutien aux entreprises déjà mises en place par le Gouvernement et auxquelles le secteur est pleinement éligible (fonds de solidarité, prêt garanti par l'Etat, report de cotisations sociales et d'impôts, chômage partiel...).